



Inscrivez-vous à notre second STAGE SYNDICAL

« Quel avenir pour les personnels de surveillance ? »

**Assistants d'Éducation (AED)
Assistants Pédagogiques (AP)
et Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)**

La section académique du Snes, les secteurs départementaux du Snuipp 67 et 68 et de la Fsu 67 et 68, organisent un stage de formation syndicale destiné aux assistants d'éducation, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire, avec la présence de responsables nationaux, académiques et départementaux.

**Le VENDREDI 4 février 2011 de 9 h 30 à 17 h
à l'IUFM de Colmar, 12 rue de Messiny**

Ce stage est ouvert à tous, syndiqués ou non (frais de déplacement et repas en partie remboursés aux syndiqués) et sera l'occasion de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur vos statuts et vos droits, d'exprimer vos revendications, d'organiser votre mobilisation et les élections professionnelles (**octobre 2011**).

Nous vous rappelons que la formation syndicale est un droit reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non. Tous les personnels en activité ont individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an (lois des 11 janvier 1984 et 23 novembre 1982). Ce congé est de droit et ne donne lieu à aucun rattrapage des heures de service ni retrait de salaire. Pour obtenir un congé, il faut déposer une demande individuelle de congé (voir le modèle ci-dessous).

Adressée au recteur par la voie hiérarchique, elle doit être déposée auprès du chef d'établissement **au moins un mois avant la date du stage, donc avant le 4 janvier 2011 dernier délai**. Une non-réponse, de la Direction, dans les 15 jours vaut acceptation.

Pour participer au stage, il suffit de remplir la fiche d'inscription ci-dessous, et la renvoyer au Snes académique.



BULLETIN D'INSCRIPTION (A RENOYER AU SNES ACADEMIQUE – 13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG)
STAGE : AED, AP et AVS (le 4 février 2011 à l'IUFM de Colmar)

NOM..... PRENOM.....
Adresse personnelle.....
Tél. / / / / Tél. port / / / / Email.....
Etablissement.....

Assistant d'éducation Assistant pédagogique Auxiliaire de vie scolaire

Syndiqué(e) au SNES OUI NON Je m'inscris aussi au repas organisé sur place OUI NON

Questions que je souhaite voir abordées :

.....
.....
.....

NB : Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas) sont pris en charge, en partie, par le SNES. Une participation de 5 Euros vous sera néanmoins demandée pour le repas . Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train)

Date / / Signature :



**Modèle de demande individuelle d'autorisation à adresser à Mme Le Recteur - Congé pour formation syndicale
(à reproduire manuellement et à remettre à votre chef d'établissement– Inscription impérative avant le 4.01.11)**

Nom Prénom

Statut et fonction Etablissement

A Madame le Recteur S/C de M. (Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique)

Conformément aux dispositions (Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire=loi 84-16 ; non-titulaire=loi 82-997) de:

• de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du ...pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à..... Il est organisé par la section académique du SNES/FSU, sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré-SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au JORF du 6 janvier 2000).

A

le

Signature